·
Pour l'ASBL Solon
Pour l'ASBL 'Pôle de gestion différenciée'  Monsieur Frédéric JOMAUX, coordinateur
Pour la Commission agricole Nassogne  Monsieur Marc QUIRYNEN
Pour le Centre de Michamps,  Monsieur Richard LAMBERT, directeur
Pour la SA Aquabiotica  Monsieur Marc GROSJEAN
Mologeau
Pour l'ASBL Association de Promotion du site de Malagne,  Madame Françoise FONTAINE, directrice
A an

# ANNEXE : Les décisions des collèges et/ou conseils communaux

### Administration Communale de la

VILLE DE BEAURAING

Place de Seurre, 3 **B - 5570 BEAURAING** 



CONTRAT DE RIVIERE LESSE asbl Rue de Dewoin, 48

### **5580 ROCHEFORT**

Concerne:

Proposition d'actions 2017-2019 – Décision du Conseil communal du 19 mai

2016

**CDU** – 1.777.77

Mesdames,

Veuillez trouver en annexe de la présente, l'extrait du registre aux délibérations du Conseil communal du 19 mai 2016, relatif au programme d'actions 2017-2019.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance:

Le Directeur Général,

Denis JUILLAN

Le Bourgmestre

Marc LEJEUNE

#### Province de NAMUR

#### VILLE DE BEAURAING

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du jeudi 19 mai 2016

Présents: LEJEUNE Marc, Bourgmestre;

HAVENNE Mélanie, BARBIER Hubert, DURY Pierre et REVELLO Piero, Echevins; DEMARS Marie-Claire, Présidente du Conseil de l'Action sociale (avec voix consultative);

MOREAU Pierre, Président;

MAENE Jean-Claude, BOURGEOIS Willy, RIDELLE Alain, BRACK Caroline, FASSOTTE Marie-Paule, PIRSON Sandrine, DARDENNE-COLLIGNON Marie-France, ROLLAND Benoît, AUBRY Catherine, DESONNIAUX Jean, THOMAS Michel, SURAHY Carole et PONCELET Pascal, Conseillers communaux;

Assistés de JUILLAN Denis, Directeur général.

Excusés: MM BARBIER Hubert, RIDELLE Alain, PIRSON Sandrine

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Objet: Contrat de Rivière pour la Lesse - Proposition d'actions 2017-2019 - Information - Décision

Point n° 7- séance publique – CDU – 1.777.77-ad

Le Conseil communal;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivières et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Ville à l'association sans but lucratif « *Contrat de Rivière pour la Lesse* » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu le 1<sup>er</sup> programme d'actions validé par le Conseil communal au 18 novembre 2010, pour une durée de 3 ans;

Vu le 2<sup>ème</sup> programme d'actions validé par le Conseil communal au 12 juin 2013, pour une durée de 3 ans;

Vu que ces programme d'actions ont pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu la réalisation et l'actualisation par la cellule de coordination du Contrat de Rivière pour la Lesse de l'inventaire de terrains le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver;

Vu l'organisation par la cellule de coordination du Contrat de Rivière pour la Lesse de réunions de groupes de travail thématiques et par masse d'eau;

Vu les propositions d'actions découlant de cet inventaire et de ces groupes de travail qui ont fait l'objet des deux précédents programmes d'actions triennaux de Contrat de Rivière pour la Lesse pour les années 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016 après approbation par les Comités de rivière et tous les partenaires ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Attendu qu'au terme des trois ans, il convient de renouveler le programme d'actions;

A l'unanimité;

### DECIDE

<u>Art.1</u>: De poursuivre son engagement dans le Contrat de Rivière pour la Lesse pour les 3 années (2017-2018-2019) à venir.

- <u>Art. 2</u> : D'inscrire les actions présentées en annexe au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de Rivière pour la Lesse.
- Art. 3: De prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés.
- <u>Art. 4</u>: De confirmer la désignation de BARBIER Hubert, Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « *Contrat de rivière pour la Lesse* » et WIRGOT Véronique, employée, comme membre suppléant.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Pour le Conseil communal;

Le Directeur général (s) Denis JUILLAN

Le Bourgmestre (s) Marc LEJEUNE

Pour extrait conforme délivré le 28 juin 2016

BE

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Denis JUILLAN

Marc LEJEUNE

	ACTION OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE										
DCE/PGRI/ Hors DCE	Thème	Sous-thème	Numéro de l'action	Intitulé	Maitre d'œuvre(s)	Partenaire(s)	Echéance	Proposition acceptée 2017- 2019			
	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0023	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Beauraing,,	AIVE,INASEP,CC Lesse,,	chaque année	oui			
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0036-2	Vérifier la légalité du rejet dans le Biran, semblant provenir de l'étable de la ferme située rue de la ferme à Focant	Beauraing,,	,,,,	2019	oui			
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0156	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Beauraing,,	CC Lesse,Centre de Michamps,,,	chaque année	oui			
			10Le0272	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Beauraing,,	Pôle de gestion différenciée,,,,	2019	oui			
DCE	06. Pesticides		10Le0276	Veiller à la sécurisation des 4 chambres de visite permettant l'accès à la partie souterraine du Petit Biran entourées de cultures, à Beauraing au nord de la rue de Martouzin	Beauraing,,	DST_PN,CER Marloie,CC Lesse,DNF - Cantonnement de	2019	oui			
	ou. i esticides		17Le0004	Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Beauraing,,	Adalia,CC Lesse,,,	chaque année	oui			
			17Le0124	Veiller à la sécurisation du puit entouré de cultures près de la berge gauche du ruisseau d'Ausse à l'est de Focant.	Beauraing,,	DST_PN cours d'eau,DNF - Cantonnement de	2019	oui			
	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0172	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Beauraing,,	CC Lesse,,,,	chaque année	oui			
PGRI	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13Le0116		Toutes les communes partenaires,,	DGO2 - plan PLUIES,,,,	chaque année	oui			
			13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des	Tous les	CC Lesse,autres CC,,,	chaque année	oui			
			13Le0140	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes	Beauraing,,	CC Lesse,,,,	chaque année	oui			
	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0042	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer	Beauraing,,	SPW-DGO3-DEMNA- CIEI,CC Lesse,,,	2019	oui			
			17Le0104	Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Beauraing,,	SPW-DGO3-DEMNA- CIEI,CC Lesse,,,	2019	oui			
		02.1. Verts	13Le0117	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Beauraing,,	DNF - Cantonnement de Beauraing,CC	chaque année	oui			
		02.2. Autres	17Le0171-3	I rinard en amont et en aval de son nassage sous la rue de	Beauraing, Houyet	,,,,	chaque année	oui			
			13Le0035-3	Surveiller régulièrement la présence de déchets dans le ruisseau de Dammarion en amont du croisement de la route menant à Wancennes (route venant de la N981 rue des Ardennes)	Beauraing,,	,,,,	chaque année	oui			
			13Le0035-4	Surveiller la présence de déchets de part et d'autre du pont au dessus de l'Hilau dans la rue de Houyet entre Wiesme et Baronville	Beauraing,,	<i>,,,,</i>	chaque année	oui			
Hors DCE	02. Déchets		13Le0035-5	Surveiller régulièrement la présence de déchets au source du ruisseau du Bois d'Eclaye à Froidfontaine au bout de la rue de la Futaie	Beauraing,,	<i>,,,,</i>	chaque année	oui			
11013 DCE			17Le0123-1	Surveiller régulièrement les dépôts de déchets du parking situé en berge droite de la Wimbe, à Pondrôme rue des Monts en direction de Revogne.	Beauraing,,	,,,,	chaque année	oui			
			17Le0123-2	Faire retirer les déchets disséminés le long du Biran à Beauraing derrière l'Institut Notre Dame du Sacré Cœur.	Beauraing,,	,,,,	2019	oui			
			17Le0123-3	Faire retirer les déchets au niveau des sources du Biran (en non classé) au nord de la rue des Versaines	Beauraing,,	,,,,	2019	oui			
			17Le0131	Vérifier la légalité du remblai en berge droite, juste en aval du pont, du ruisseau de Chênet au sud de Froidfontaine	Beauraing,,	DNF - Cantonnement de Beauraing,,,,	2019	oui			
			17Le0125	Etudier les possibilités de remise en valeur d'une pompe à Wiesme le long de l'Hileau, à l'ouest de la rue de Houyet et proche de la balade BU 04.	Beauraing,,	Office de tourisme de Beauraing,CC Lesse,,,	2019	oui			
	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0126	Etudier les possibilités de remise en valeur de la construction (pour une source ?) à Javingue le long de l'Hileau, au sud de la rue des Ardennes et proche de la balade BU 10.	Beauraing,,	Office de tourisme de Beauraing,CC Lesse,,,	2019	oui			
	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0115		Toutes les communes partenaires,,	CWEPSS,CC Haute- Meuse,,,	chaque année	oui			
	09. Autres	09.1. Autres	13Le0267	Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Beauraing,,	CC Lesse,CC Haute- Meuse,,,	2016	oui			

DCE/PGRI/ Hors DCE	Thème	Sous-thème	Numéro de l'action	Intitulé	Maitre d'œuvre(s)	Partenaire(s)	Echéance	Proposition acceptée 2017- 2019
				ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE				
			13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			17Le0159	Pose d'un collecteur à Martouzin-Neuville pour relier les égoûts à la STEP de Gozin	INASEP,,	Beauraing,,,,	2018	oui
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0161	Finaliser les études de zones transitoires	INASEP,,	Rochefort,Ciney,Beau raing,Houyet,	2019	oui
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0419	Limitation de la pollution par des pesticides d'origine agricole du ruisseau Salumont (ORI : 243663) et de 4 captages exploités par la SWDE.	PhytEauWal,Nitra wal,	SPGE,SWDE,Beaurain g,SPW - DGO3,CC Lesse	2018 ou 2020 selon les résultats obtenus	oui
PGRI	04. Prévention - Autres préventions		13Le0407	Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse,,	Communes partenaires,,,,	2019	oui
			13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse,AIVE - Secteur Valorisation et	Communes partenaires,Sociétés de pêche	chaque année	oui
	02. Déchets		13Le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)		tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0061	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse,,	Beauraing,Office de tourisme de Beauraing,,,	2019	oui
			10Le0873	Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	CC Lesse,,	DNF,Toutes les communes partenaires,,,	chaque année	oui
			13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse,autres CC,	Tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
Hors DCE			13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.	CC Lesse,,	DCP-SP,tous les partenaires,,,	chaque année	oui
	08. Information et sensibilisation		17Le0080	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			17Le0083	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			17Le0084	Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,,	chaque année	oui
			17Le0085	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du Programme d'Actions.	CC Lesse,,	Beauraing,,,,	2019	oui



### Province de Luxembourg Arrondissement de Neufchâteau COMMUNE de BERTRIX

Service traitant

**SECRETARIAT** 

Tél. (061) 41.02.60 Fax: (061) 41.54.01

V/correspondant

M. F. RÔBINET, Directrice générale marie-france.robinet@publilink.be

A. PERARD, Rédactrice (Tél. 061/41.02.62)

àline.perard@publilink.be

N/Réf. LET16T2/

CONTRAT DE RIVIERE LESSE Mme DESSY Stéphanie Rue de Dewoin, 48 5580 ROCHEFORT

Bertrix, le 29 avril 2016

Madame DESSY,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, la délibération du Conseil communal du 28 avril 2016, relative au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière Lesse.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que le Collège communal aura choisi les actions à mener inscrites au programme.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame DESSY, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale,

M-F. ROBINET

M. HARDY

Le Bourgmestre,

### PROVINCE DU LUXEMBOURG COMMUNE DE BERTRIX

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 28 avril 2016

N° 71

Présents: MM. Michel HARDY, Bourgmestre-président, MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, Philippe KLELS, Pierre MOUZELARD, DOFFAGNE, Serge Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Objet : Contrat de rivière Lesse – Programme d'actions 2016-2019

Le Conseil, Réuni en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant

les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal du 17 avril 2007, du 24 février 2007, du 24 février 2011, du 31 mars 2011, du 20 décembre 2012 et du 27 juin 2013 ;

### A l'unanimité DÉCIDE :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- De confier au Collège le soin de choisir les actions à mener inscrites au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **484,97 euros par année** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
- De confirmer la désignation de Denis COLLARD, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Serge MOUZELARD, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Bourgmestre-Président,

(s) ROBINET

(s) HARDY

Pour copie certifiée conforme,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

M.F. ROBINET\_

M. HARDY

#### PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE DINANT – COMMUNE DE BIEVRE

#### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 6 juin 2016

<u>Présents</u>: Mmes et MM. David CLARINVAL : Député-Bourgmestre-Président ;

André COPINE, Vinciane ROLIN, Michaël MODAVE: Echevins;

Thierry LEONET: Président du CPAS;

Luc VINCENT, Francis MARTIN, Aline DIDIER, Jeannine PONCELET-DOUNY,

Jeaninne CATIAUX, Angélique LABBE, Franz GERARD et Annie MARTIN: Conseillers

communaux;

Michelle MALDAGUE: Directrice Générale.

OBJET : Programme d'actions 2017-2019 - Contrat de Rivière de la Lesse - Approbation.

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable

### pour le bassin de la Lesse;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;

Vu la délibération du Collège Communal en date du 09 mai 2016, reprenant les points prioritaires pour le programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière de la Lesse;

A l'unanimité,

### DECIDE:

<u>Article 1</u>: De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

<u>Article 2</u>: De ratifier les choix du Collège Communal lors de sa séance du 09 mai 2016 sur les actions à mener au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse reprises ci-dessous :

Thème	Numéro de l'action	Intitulé	Maître(s) d'œuvre	Partenaire(s)
		Mayor Market Market Mayor Mayo		
	10Le0311	Sensibiliser le propriétaire du non raccordement aux égouts de son bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en amont du pont	Bièvre,,	CC Lesse,,,
01. Assainissement collectif des eaux usées	10Le0313	Sensibiliser les propriétaires du non raccordement aux égouts de leur bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en aval du pont	Bièvre,,	CC Lesse,,,
	13Le0075	Dès que la STEP de Naomé est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.	Bièvre,,	
02. Assainissement autonome des eaux usées	17Le0025	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Bièvre,,	AIVE,INASEP,CC Lesse,
05. Agriculture - Apports en Nutriments	13Le0095	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Bièvre,,	CC Lesse,CC Semois- Chiers,Centre de Michamps,
	10Le0325	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Bièvre,,	Pôle de gestion différenciée,CC Lesse,,
06. Pesticides	10Le0328	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.	Bièvre,,	SPW/DGARNE/DEE/DES o,SPGE,,
	17Le0006	Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Bíèvre,,	Adalia,CC Lesse,,
08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	10Le0329	Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement de sa prise d'eau créant une entrave sur le ruisseau de Frouchi entre Graide-Station et Bièvre en aval de la rue de la gare	Bièvre, DNF - Cantonnement de Bièvre,	DST_PN cours d'eau,,,

		,		
	13Le0107	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Bièvre,,	CC Lesse,,,
	17Le0179	Retirer l'aterrissement et les dépôts divers à Bièvre dans le ruisseau de Quériseul juste en aval du pont dans la rue des Witays	Bièvre,,	<i>"</i> "
	17Le0184	Faire entretenir le voûtement du ruisseau de Quériseul qui semble être obstrué à Bièvre près d'une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine	Bièvre,,	<i></i>
	17Le0185	Faire retirer le bois et les débris accumulés dans le ruisseau de Quériseul derrière une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine et pouvant nuire au bon écoulement de l'eau	Bièvre,,	<i></i>
08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement	13Le0116	Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires,,	DGO2 - plan PLUIES,,,
	13Le0098	Poursuivre l'Information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase	Bièvre	CC Lesse,,,
01. Invasives	13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires,,	CC Lesse, autres CC,,
	17Le0044	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.	Bièvre,,	SPW-DGO3-DEMNA- CIEI,CC Lesse,,
	17Le0106	Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Bièvre,,	SPW-DGO3-DEMNA- CIEI,CC Lesse,,
	13Le0209	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Bièvre,,	DNF - Cantonnement de Bièvre,CC Lesse,,
02. Déchets	10Le0332	Retirer ou faire retirer les déchets de l'entreprise le long du ruisseau non classé (code ORI 212374) derrière la gare de Graide Station	Bièvre,,	CC Lesse,,,
	17Le0180-1	Sensibiliser le riverain à la stabilité et à la propreté de la berge gauche du ruisseau de Quériseul longeant sa propriété (ferme) dans la rue des Witays en amont du pont	Bièvre,,	m
03. Patrimoine	17Le0182	Etudier les possibilités de mise en valeur d'un ancien lavoir à Graide non loin de la place du Tram	Bièvre,,	SI de Bièvre,,,
	13Le0038	Réparer le pont sur le ruisseau des Baiwez sous une voirie communale (près du lieu-dit Les Maurzies)	Bièvre,,	m
04. Ouvrages	17Le0181	Vérifier la stabilité de l'ouvrage créé par un particulier sur le ruisseau de Noirenfoy derrière les habitations de la rue des Wez	Bièvre,,	<i>'''</i>
	17Le0190	Etudier les possibilités d'aménagement d'une pompe à eau pour les agriculteurs dans le ruisseau de Quériseul dans la rue des Witays en amont du pont	Bièvre,,	ш
05. Habitats et espèces sensibles	13Le0115	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	Toutes les communes partenaires,,	CWEPSS,CC Haute- Meuse,,

06. Tourisme, activités sportives et loisirs	13Le0101	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Bièvre,,	CC Lesse,CC Semois- Chiers,,
09. Autres	13Le0271	Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Bièvre,,	CC Lesse,CC Semois- Chiers,,

		pas.		
01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,
04. Prévention - Autres préventions	13Le0407	Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse,,	Communes partenaires,,,
02. Déchets	13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse,AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP,	Communes partenaires,Sociétés de pêche locales,autres CC,SA 'Grottes de Han'
02. Déchets	13Le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	CC Lesse,,	autres CR,tous les partenaires,,
05. Habitats et espèces sensibles	17Le0183-1	Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux en bordure de cours d'eau (ruisseau de Quériseul) à Bièvre	DNF - Cantonnement de Bièvre,,	Bièvre,,,
05. Habitats et espèces sensibles	17Le0183-2	Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux en bordure du Rancenne non loin du Monument du Maquis	DNF - Cantonnement de Bièvre,,	Bièvre,,,
06. Tourisme, activités sportives et loisirs	17Le0063	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse,,	Bièvre,SI de Bièvre,,
08. Information et sensibilisation	10Le0873	Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	CC Lesse,,	DNF,Toutes les communes partenaires,,
08. Information et sensibilisation	13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse, autres	Tous les partenaires,,,
08. Information et sensibilisation	13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,
08. Information et sensibilisation	13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF.	CC Lesse,,	DCP-SP,tous les partenaires,,
08. Information et sensibilisation	17Le0080	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,
08. Information et sensibilisation	17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,
08. Information et sensibilisation	17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'écoconsommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,
08. Information et sensibilisation	17Le0083	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,

08. Info	ormation et sensibilisation	17Le0084	Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,
08. Info	ormation et sensibilisation	17Le0087	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.	CC Lesse,,	Bièvre,,,

Article 3: De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 1.526,45 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sousbassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

Article 4 : De confirmer la désignation de Monsieur André COPINE, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Monsieur Francis MARTIN, conseiller communal, comme membre suppléant.

La Directrice Générale,

(s) Michelle MALDAGUE

La Directrice Générale,

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Président,

(s) David CLARINVAL

Le Député-Bourgmestre,

David CLARINVAL

### VILLE DE CINEY

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

#### SEANCE DU 30 mai 2016

<u>OBJET</u>: Contrat Rivière Lesse – Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 – décision à prendre

Présents: Messieurs Jean-Marie CHEFFERT – Bourgmestre – Président

H. FOCANT – F. DEVILLE – M. EMOND – G. DESILLE – F. BOTIN – Echevins J. DUCHENE – P. LAMBOTTE – J.DETHY – G. GERARD – A-M. CAMUS – J-M. GASPARD – L. FONTAINE – B. RODRIQUE – B. PIRLOT – M. BOHET – F. BOUCHAT – C. EMOND – M-Ch. CARPENTIER – N. DUMONT – Conseillers J. FLAHAUX – Président du CPAS participant au Conseil Communal avec voix consultative

BAURAIND Marc - Directeur Général.

### LE CONSEIL COMMUNAL:

Siégeant en séance publique

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre. :

• Dès qu'une nouvelle STEP est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.

· Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.

- Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau.
- · Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux.

• Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.

- Si possible, prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau.
- Continuer à éviter autant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant).
- Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses.
- Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Hymalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement.

• Rédiger/maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.

· Adhérer au code de conduite AlterIas visant la non utilisation des plantes invasives.

- Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau.
- Faire retirer les déchets le long du ruisseau de ViVy (ancienne décharge dans une propriété privée) à Enhet le long d'une promenade « balade du tige de Ronveaux » et du GR 577 à Chevetogne.
- Faire retirer les déchets disséminés le long du ruisseau le Molinia de sa source à son passage sous la route N929 avant d'arriver au village de Haversin.
- Sensibiliser les riverains de l'Ywoigne qui brûle des déchets en berge droite du ruisseau de Chevetogne (rue du Presbytère).
- Etudier les possibilités de réparer le voutement, au dessus du ruisseau Vivy, sous le chemin de promenade à Enhet.
- Réparer, ou faire réparer, le pont en pierre situé rue de serinchamps vers Hogne, juste en amont de la pisciculture de Serinchamps, à 300 m de la ferme de Vachau.
- Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger: zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales.
- Poursuivre la vérification de la conformité des citernes à mazout de plus de 3000 litres, enterrées et servant aux collectivités, propriétés communales, écoles, homes, piscine.
- Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.
- Sensibilisation du public (scolaire ou tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « préservons l'or bleu ».
- Finaliser les études de zones transitoires.
- Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien.
- Poursuivre l'opération « communes et rivières propres » / BeWapp.
- Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables.
- Proposer un géocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.
- Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement.
- Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau.

- Sensibilisation du public à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Drôle de pêche ».
- Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF.
- Mettre à disposition la malle pédagogique « les usages de l'eau » à l'attention des écoles primaires.
- · Sensibilisation du public à la protection des mares via l'outil pédagogique « Mare ».
- · Sensibilisation du public via « le jeu de l'eau ».
- · Information du public sur le castor.
- · Réaliser des IBGN
- · Sensibiliser le grand public lors de la tenue d'événement grâce à un stand du CRLesse ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 19 juin 2006, 26 février 2007, 27 avril 2009, 25 mai 2009, du 20 septembre 2010, du 02 septembre 2013 et du 6 octobre 2014.

#### DECIDE A L'UNANIMITE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions décrites ci-dessus au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 1395,27 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).

De confirmer la désignation de Frédéric Deville, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et William Wauthier, employé d'administration, comme membre suppléant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

### PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général, Marc BAURAIND Le Président, Jean-Marie CHEFFERT

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Directeur Général, Marc BAURAIND

Le Bourgmestre, Jean-M<del>arie-CHEFFE</del>RT

### COMMUNE DE DAVERDISSE

Daverdisse, le 26 mai 2016



LUXEMBOURG

Agent traitant :
Cécile Kiebooms
Cecile.kiebooms@daverdisse.be
061/53.01.94

Asbl Contrat de rivière pour la Lesse

Rue de Dewoin 48

5580

**ROCHEFORT** 

### <u>Objet</u> : Commune de Daverdisse - Programme d'actions décembre 2016 à décembre 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe la délibération du Conseil communal en sa séance du 25 mai 2016 relative à l'objet repris sous rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège Communal,

La Directrice Générale,

KIEBOOMS Cécile

Le Bourgmestre, LEONET Maxime

### Province de Luxembourg COMMUNE DE DAVERDISSE

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance du 25 mai 2016

Etaient présents :

M. Leonet M. MM. Vincent, Grofils, Grégoire

MM. Nicolas, Cariaux, Merny, Lezin

Mme Kiebooms C.

M. Daron, Membre, excusé

Bourgmestre

Echevins Membres

Directrice générale

Objet : Contrat Divière nour le Lesse Programme d'actions décembre 2016 à décembre

### Objet : <u>Contrat Rivière pour la Lesse. Programme d'actions décembre 2016 à décembre 2019. Décision</u>

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013); Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés; Vu la volonté de poursuivre les activités entamées;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ; Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 20 décembre 2005, 29 septembre 2006, 1<sup>er</sup> mai 2007, 18 mai 2009, 30 septembre 2010, 28 octobre 2010 et 17 juin 2013 ;

A l'unanimité,

### **DECIDE:**

- 1. De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- 2. D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse :
  - Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome
  - Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau
  - Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux
  - Informations et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires
  - Si possible, prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau
  - Vérifier si le chablis et la présence d'une dalle en béton n'entrave pas l'écoulement de l'eau dans le ruisseau de Burnai Fontaine sous la rue du Mont à Gembes non loin de sa confluence avec le Rancenne
  - Vérifier la stabilité du voutement permettant le passage du ruisseau de Burnai Fontaine sous la rue du Mont à Gembes non loin de sa confluence avec le Rancenne
  - Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)
  - Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque la lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses
  - Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase
  - Rédiger/maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune
  - Adhérer au Code de conduite Alterlas visant la non-utilisation des plantes invasives

- Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouse sur les berges des cours d'eau
- Faire retirer le dépôt de briques situé en berge gauche et dans le lit du ruisseau du Pré au Trembles en amont de sa confluence avec le Rancenne près du Monument du Maquis
- Poursuivre la remise en valeur de l'ancien lavoir situé à Haut-Fays dans le quartier « Les Scottons »
- Remise en valeur d'un site d'abissage le long de l'Almache
- Dans l'aménagement du territoire, continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages, ...
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales
- Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Préservons l'or bleu »
- Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien
- Poursuivre l'opération « Communes et Rivières propres »/BeWapp
- Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet « barrage OFNI's » porté par le CR Sambre)
- Proposer un géocoaching ou une balade sur la commune mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau
- Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au Chef de cantonnement
- Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Drôle de Pêche »
- Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivières des alevins avec les enfants et le DNF
- Mettre à disposition la malle pédagogique « Les usages de l'eau » à l'attention des écoles primaires
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique « Mare »
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via « le jeu de l'eau », qui aborde différents thèmes dont l'écoconsommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse, ...
- Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse

- Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires
- Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA
- 3. De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1272,04** euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
- 4. De confirmer la désignation de Firmin Grofils, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et de Jean-Claude Vincent, échevin, comme suppléant.

En séance date que dessus, Pour extrait conforme, Par le Conseil

La Directrice générale, sé)KIEBOOMS Cécile Le Bourgmestre, sé)LEONET Maxime

La Directrice générale, KIEBOOMS Cécile Pour expedition conforme,

Le Bourgmestre, LEONET Maxime

## ARRONDISSEMENT DE NAMUR

PROVINCE DE NAMUR



### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 juillet 2016

### PRESENTS:

M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,

MM. CLOSSET, LADOUCE, FLOYMONT, Echevins

MM. LALOUX O., BODLET, BESSEMANS-BOURGUIGNON, BESOHE, BAEKEN, FRANCART, PIRE-

HEYLENS, TALLIER, TIXHON, NEVE, Conseillers

M. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS

Mme HUBERT, Directrice générale

EXCUSES: M. TUMERELLE et Melle PIGNEUR, Echevins

MM. NAOME, VERMER, BAYENET, LALOUX P., BELOT, FERY, Conseillers

Nos références : 2016/48/CT038

### Objet : Contrat de Rivière du bassin de la Lesse : propositions d'actions 2017-2019

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 ;

Vu la circulaire du 20 mars 2001 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des Contrats de Rivière en Région Wallonne ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière ;

Vu la signature par notre commune au contrat de rivière Lesse;

Vu l'organisation par la cellule de coordination du Contrat de rivière Lesse de réunions de groupes de travail thématiques et par masse d'eau ;

Vu les propositions d'actions découlant de cet inventaire et de ces groupes de travail qui feront l'objet du programme d'actions triennal du Contrat de rivière Lesse pour les années 2017- 2018- 2019 après approbation par le Comité de rivière et tous les partenaires ;

Considérant que le Contrat de Rivière, protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés est un outil permettant de concilier les multiples fonctions et usages du cours d'eau, de ses abords et des ressources en eau du bassin;

Considérant qu'il est nécessaire de coordonner et de concentrer les moyens et les actions de réhabilitation autour d'objectifs prioritaires et de résoudre en commun les problèmes concentrés ;

Considérant qu'il est impérieux de protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune ;

Considérant que la bonne marche d'un contrat de rivière suppose la collaboration du plus grand nombre d'acteurs concernés ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

### DÉCIDE:

Article 1 : D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière Lesse. (cfr annexe 1)

Article 2 : De prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés.

### PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale, F.HUBERT

Le Président, R. FOURNAUX.

Pour copie conforme, Le 14/07/2016

La Directrice générale,

F.HUBERT

Le Bourgmestre,

R FOURNAUX.

### Commune de GEDINNE



Contrat de rivière pour la Lesse A.S.B.L. Rue de Dewoin 48

5580 Rochefort

Vos Réf:

Décision du Conseil Communal du 25/05/2016

OBJET : Contrat de rivière Lesse - Programme d'actions 2016/2019 - Décision.

Madame, Monsieur,

Sous ce couvert, nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du Conseil Communal concernant l'objet précité.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

La Directrice générale,

Ginette Brichet

Pour le Collège,

Vincent Massinon.

Le Bourgmestre,

Agent traitant : Ginette Brichet - Directrice générale

### **COMMUNE DE GEDINNE**

Rue Albert Marchal 2 5575 Gedinne 061/58.82.76 fax: 061/58.99.87

e-mail: ginette.brichet@gedinne.be

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 25/05/2016

<u>Etaient présents</u>: M. Vincent MASSINON, Bourgmestre, Pierre ROLIN, Daniel NORMAND, Etienne MARCHAL, Echevins; Julien GRANDJEAN, Conseiller communal – Président d'assemblée - Sylvianne SIMON, Jean-François COLAUX, Noël SURAY, Véronique LEONARD, Pascale LALLEMAND, Pierre LAMOTTE, Stéphanie GENDARME, Géraldine ARNOULD, Chantal BAY, Bruno MATHIEU- Conseillers communaux, Ginette Brichet, Directrice générale.

### OBJET : Contrat de rivière Lesse - Programme d'actions 2016/2019 - Décision. \$4613309\$ LE CONSEIL.

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement:

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse :

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du Conseil Communal du 23 décembre 2005, du Conseil Communal du 15 février 2007, du Collège du 26 aout 2008, du Conseil Communal du 30 septembre 2010, du Collège du 25 janvier 2011, du Conseil Communal du 27 février 2013, du Conseil Communal du 04 juillet 2013

A l'unanimité des membres présents, DÉCIDE

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

De confier au Collège communal le soin de choisir les actions à mener - programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **127,20 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).

De confirmer la désignation de Pierre ROLIN, 1er Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Michel ANDRE, employé d'administration, comme membre suppléant.

La présente délibération sera transmise au Contrat de rivière pour la Lesse asbl dont le siège social est situé à Rochefort et au service finances pour suite voulue.

nunaut

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,

(s)Ginette Brichet.

POUR EXPEDITION CONFORME

leans

La Directrice générale,

Ginette Brichet.

Le Bourgmestre, (s)Vincent Massinon.

Le Bourgmestre, Vincent Massinon.

### PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2019: propositions d'actions pour la commune de GEDINNE

DCE/PGRI/ Hors DCE	Thème	Sous-thème	Numéro de l'action	Intitulé	Maître(s) d'œuvre(s)	Partenaire(s)	Proposition acceptée 2017-2019
			ACTI	ON OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE			
	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0029	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Gedinne	AIVE,INASEP,CC Lesse,	non
DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0160	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Gedinne	CC Lesse,Centre de Michamps,,	non
DCL	06. Pesticides		13Le0195	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Gedinne	Pôle de gestion différenciée,CC	oui
			17Le0010	Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Gedinne	Adalia,CC Lesse,,	oui
PGRI	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13Le0116	Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires	DGO2 - plan PLUIES,,,	non
		01.2. Espèces végétales	13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires	CC Lesse,autres CC,,	oui
	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0144	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase	Gedinne	CC Lesse,,,	oui
		01.2. Espèces végétales	17Le0048	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.	Gedinne	SPW-DGO3-DEMNA- CIEI,CC Lesse,,	oui
		01.2. Espèces végétales	17Le0110	Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Gedinne	SPW-DGO3-DEMNA- CIEI,CC Lesse,,	non
Hors DCE	02. Déchets	02.1. Verts	17Le0003	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Gedinne	DNF - Cantonnement de Beauraing.CC	oui
	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0115	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	Toutes les communes partenaires	CWEPSS,CC Haute- Meuse,,	oui
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0128	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Gedinne	CC Lesse,,,	oui
	09. Autres	09.1. Autres	17Le0002	Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Gedinne	CC Lesse,,,	non
			A	CTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE			
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires,,,	oui
PGRI	04. Prévention - Autres préventions	04. Prévention - Autres	13Le0407	Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse	Communes partenaires,,,	oui
	02. Déchets		13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse	Communes partenaires,Société s de pêche	oui
		02.2. Autres	13Le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté	CC Lesse	autres CR,tous les partenaires,,	oui
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0067	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse	Gedinne, SI Gedinne	non
			10Le0873	Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	CC Lesse	DNF,Toutes les communes partenaires,,	non
			13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse	Tous les partenaires,,,	non
			13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse	tous les partenaires,,,	oui
Hors DCE			13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. wallonne : Saumon 2000.	CC Lesse	DCP-SP,tous les partenaires,,	oui
	08. Information et sensibilisation		17Le0080	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse	tous les partenaires,,,	oui
			17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse	tous les partenaires,,,	oui

DCE/PGRI/ Hors DCE	Thème	Sous-thème	Numéro de l'action	Intitulé	Maître(s) d'œuvre(s)	Partenaire(s)	Proposition acceptée 2017-2019
			17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	tous les partenaires,,,	oui
				Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	tous les partenaires,,,	oui
			11 /1 60084	Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse	tous les partenaires,,,	non
			17Le0091	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.	CC Lesse	Gedinne,,,	oui



Arrondissement de DINANT

COMMUNE de HOUYET

Rue St Roch, 15

www.houyet.be

Tél.: (082) 66 67 51 (Secrétariat) (082) 66 69 95 (Travaux)

Fax: (082) 66 60 11

E-mail: administration.communale@houyet.be Compte Belfius IBAN: BE06 0910 0053 2822

**BIC: GKCCBEBB** 

Nos réf.: 2016/NG/075

Agent traitant: Nicolas GOBLET - 082-67.69.78 E-Mail: patrimoine.environnement@publilink.be Contrat de rivière Lesse A.S.B.L Madame Stéphanie DESSY, Coordinatrice Rue de Dewoin 48

5580

**ROCHEFORT** 

Concerne: Contrat de rivière « Lesse »: programme d'actions 2016-2019 - Approbation

Madame DESSY,

### Veuillez trouver, ci-annexé:

- ✓ un extrait conforme de la délibération de notre Conseil communal du 13 juin dernier statuant sur la poursuite de l'engagement de notre commune de dans contrat de rivière Lesse et son programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/ 2019.
- ✓ un extrait conforme de la délibération de notre Collège communal du 16 juin 2016 dernier approuvant l'ensemble du programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame DESSY, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège :

La Directrice Générale,

Séverine RUCQUOY.



Pour le Bourgmestre, L'Echevin délégué

Jean HYAT

### PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE DINANT COMMUNE DE HOUYET

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal.

Séance du 13 juin 2016

Présents: M. Yvan PETIT, Bourgmestre-Président ;

MM. Didier ROUARD, Jean HYAT et Pierre LEDENT, Echevins;

Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, ChristianALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Francine JASPART, Conseillers Communaux;

Mme Séverine RUCQUOY, Directrice Générale.

Objet : Contrat de rivière pour la Lesse : Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 et financement de l'asbl.

### Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements

généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 16 mai 2007, 28 septembre 2010 et du 25 juin 2013.

A l'unanimité

### DÉCIDE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

De confier au collège le soin de choisir les actions à mener pour le programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **2.909,80 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

De confirmer la désignation de Hugues Petit, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Fabienne Roba, conseillère communale, comme membre suppléant.

PAR LE CONSEIL:

Pour extrait conforme:

La Directrice Générale,

Le Président.

(s) Séverine. RUCQUOY.

(s) Yvan PETIT.

\_\_\_\_

La Directrice Générale

Séverine RUCQUOY

Le Bourgmestre

LAA

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

### COMMUNE DE HOUYET

Séance du 16 juin 2016

Présents : M. Yvan PETIT, Bourgmestre-Président

MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS Mme Séverine RUCQUOY, Secrétaire communale

Objet Contrat de rivière « Lesse » : Programme d'actions 2016 – 2019 – choix des actions

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la délibération du 13 juin 2016 par laquelle le Conseil communal décidait :

- de s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 »
- de confier au Collège communal le choix des actions à mener

Vu les propositions d'actions pour la commune de Houyet, soit comme maître d'œuvre, soit comme partenaire ;

Considérant toutefois que certaines actions partiellement ou totalement du ressort communal, devront être soumises à une analyse de faisabilité aux regards des critères techniques, financiers, temporels et humains ;

### DECIDE:

- ✓ D'approuver l'ensemble du programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 proposé par l'A.S.B.L Contrat de rivière de la Lesse.
- ✓ De mettre tout en œuvre pour réaliser au mieux les actions du ressort communal.
- ✓ De transmettre la présente délibération à la cellule de coordination du contrat de rivière Lesse.

 $\checkmark$ 

Pour le Collège :

La Directrice Générale

Le Bourgmestre

Séverine RUCQUOY

Yvan PETIT

Pour extrait conforme:

La Directrice Générale

Séverine RUCOUOY

Pour le Bourgmestre L'Echevin Délégué

Jean HYAT

PROVINCE de LUXEMBOURG Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette

Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 26 mai 2016

**ARRONDISSEMENT** 

de

**COMMUNE** 

de

LIBIN

PRESENTS: Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre - Présidente

NEUFCHATEAU Mrs Luc BOSSART, Christian BAIJOT, Alain GERARD,

Echevins

MM. TOUSSAINT Christophe, ARNOULD Véronique, MAHIN Mélodie, JAMOTTE Justine, JAVAUX Dany, ARNOULD Bertrand, GODARD Edith, LABBE Pol, DERO Wendy, DEBONI Christophe, NOLLEVAUX

Vincent, Conseillers,

Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S., Mme E. DUYCK, Directrice générale – Secrétaire.

Délibération N°

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

### OBJET: Contrat de rivière Lesse - programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 – 22.12.2013);

Vu que le  $2^{\text{ème}}$  programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 – 22.13.2019) comprenant les engagements généraux, les

engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 26 janvier 2006, 15 février 2007, 30 septembre 2010, 20 décembre 2012, du 27 juin 2013.

### DÉCIDE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé) et de ratifier les choix du Collège communal sur les actions à mener.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.458,37 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

De confirmer la désignation de Mr Alain Gérard, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Mr Christophe Deboni, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil:

La Secrétaire, s) E. DUYCK La Présidente

s) A. LAFFUT

Pour extrait conforme, La Directrice générale

La Bourgmestre,

A. LAFFUT

DCE/PGRI/Hors DCE	Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Maître(s) d'œuvre	Proposition acceptée 2017- 2019
				Actions ou la commune est maître d'œuvre		
	01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0069		Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune de Libin, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des	Libin	oui
				solutions pour diminuer l'impact des reiet Remédier au problème de rejet en berge droite du ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin,		
	01. Assainissement collectif des eaux usées 02. Assainissement autonome des eaux		LeRe0630	qui a des impacts sur la prairie en aval Identifier l'origine de plusieurs rejets dans un fossé au lieu-Dit Les Demoiselles et imposer la mise aux normes		oui
	usées  02. Assainissement autonome des eaux	13Le0017-1 17Le0031	LeRe0594	des habitations si elles ont été construites après 2005 Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Libin	oui
Actions DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments	13Le0162		Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des	Libin	oui
	06. Pesticides	10Le0439		érosions des berges et lits des cours d'eau Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Libin	oui
	06. Pesticides	10Le0894		Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.	Libin	oui
	06. Pesticides 08. Hydromorphologie et préservation des	17Le0012 13Le0179		Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les	Libin	oui
	milieux aquatiques  08. Hydromorphologie et préservation des	17Le0149	LeEr1679	voiries communales croisant un cours d'eau Veiller à consolider les berges (et/ou à les entretenir) du ruisseau le Wezerin à Transinne derrière les	Libin	oui
Action PGRI	milieux aquatiques  08. Protection - Gestion des eaux de	13Le0116		habitations de la rue de la Colline Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie	Toutes les	oui
7,000	ruissellement 01. Invasives	13Le0106		(avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible,	communes Tous les partenaires	oui
				agir tant que les espèces sont peu nombreuses Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la		
	01. Invasives	13Le0146		Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase Trouver des solutions pour "assainir" l'étang communal d'Ochamps, route de Nargaufay, envahi par des	Libin	oui
	01. Invasives	13Le0406	LeOu0771	plantes aquatiques invasives (l'Elodée de Nuttall) Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes		oui
	01. Invasives	17Le0050		invasives sur la commune.	Libin	oui
	01. Invasives	17Le0112		Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Libin	oui
	02. Déchets	13Le0215		Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Libin	oui
	02. Déchets	17Le0146-1	LeDe0536	Sensibiliser les habitants de la voie de la Hez à Ochamps à ne pas déposer leurs tontes de pelouse le long de la Lesse en berge droite	Libin	oui
	02. Déchets	17Le0146-2	LeDe0541	Sensibiliser les habitants du lieu-Dit Les Demoiselles à Villance à ne pas déposer leurs tontes de pelouse le long de la berge droite du ruisseau de la prairie	Libin	oui
	02. Déchets 02. Déchets	10Le0454 10Le0455	LeDe0309 LeDe0310	Surveiller régulièrement les déchets le long du Wezerin entre Transinne et Maissin Faire retirer les épaves de voitures et autres déchets au bord de la Lesse près d'Ochamps	Libin Libin	oui oui
	02. Déchets	13Le0230-2	LeDe0310	Faire retirer les déchets le long du ruisseau d'Omois et du talus du chemin de l'ancienne carrière près		oui
Actions Hors	03. Patrimoine	10Le0461		d'Ochamps  Etudier les possibilités de sauvegarde du bief « des pierres levées » à Villance	Libin, CHTL	oui
DCE	03. Patrimoine		LePa0099	Restauration du lavoir-fontaine ( et du site) du Ruisseau de Chemont (Anloy)	Libin, CHTL	oui
	03. Patrimoine	13Le0015	LePa0067	Interdiction de passage aux chargements lourds sur le Pont de la Justice du côté Libin	Libin	oui
	03. Patrimoine	13Le0352	LePa0114	Mettre en valeur l'abreuvoir situé au croisement de la N40 et de "la route de la forêt" à Transinne.	Libin, ADDES en Haute Lesse	oui
	03. Patrimoine	10Le0462	LePa0061	Entretien et mise en valeur des lavoirs abreuvoirs et fontaines sur la commune (comme le lavoir à Séchery illustré ci-dessous)	Libin	oui
	04. Ouvrages	17Le0147	LeOu0751	Faire réparer l'ouvrage enjambant le ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin	Libin	oui
	05. Habitats et espèces sensibles	13Le0115		Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	Toutes les communes partenaires	oui
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs  09. Autres	13Le0130 13Le0236		Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales  Etudier les possibilités d'améliorer la qualité de l'eau au lieu-dit "la plage de Lesse"	Libin	oui
	09. Autres	13Le0272		Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.		oui
				Actions ou la commune est partenaire		
Action DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0233		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse	oui
Action PGRI	04. Prévention - Autres préventions	13Le0407		Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse	oui
	02. Déchets	13Le0104		Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp		oui
	02. Déchets	13Le0229		Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	et Propreté, BEP CC Lesse	oui
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	17Le0069		Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse	oui
	08. Information et sensibilisation	10Le0873		Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	CC Lesse	oui
	08. Information et sensibilisation	13Le0105		Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars		oui
	08. Information et sensibilisation	13Le0234		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse	oui
Actions Hors DCE	08. Information et sensibilisation	13Le0411		Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.		oui
	08. Information et sensibilisation	17Le0080		Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse	oui
	08. Information et sensibilisation	17Le0081		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse	oui
	08. Information et sensibilisation	17Le0082		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	oui
	08. Information et sensibilisation	17Le0083		Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-	CC Lesse	oui
	08. Information et sensibilisation	17Le0084		bassin de la Lesse Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires		oui
		17Le0093		Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur		
	08. Information et sensibilisation	1/150033		les trois ans du PA.	CC LESSE	oui



Libramont-Chevigny, le 12 mai 2016

Contrat de Rivière Lesse Mme Stéphanie DESSY Rue de Dewoin 48 5580 Rochefort

Madame DESSY,

OBJET: Contrat de rivière Lesse – Programme d'actions 2016 - 2019.

Nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire de la délibération du Conseil communal du 11 mai 2016 approuvant le programme d'actions 2016 - 2019.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Madame DESSY, nos salutations les meilleures.

PAR LE COLLEGE,

E. JACQUEMIN.

Le Directeur g

toppen munale de la company de

Le Bourgmestre,

P. ARNOULD.

Service urbanisme:

Fabrice CONROTTE - 🕿 061 / 51 01 17 – fabrice.conrotte@libramont.be

Marie-Laure DEFECHE - 🖀 061 / 51 01 44 - marie-laure.defeche@libramont.be

Géraldine SKA - 🕿 061 / 51 01 67 – geraldine.ska@libramont.be

### PROVINCE DE LUXEMBOURG ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU COMMUNE DE LIBRAMONT-CHEVIGNY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 11 mai 2016.

Présents: MM B. JACQUEMIN, Président,

P. ARNOULD, Bourgmestre;

P. JEROUVILLE, P. LEJEUNE, E. GOFFIN, J. LEGRAND,

Mme L. CRUCIFIX et Ch. MOUZON, Membres du Collège communal;

R. DEOM, J-M FRANCARD, Mme L. GALLET,

E. de FIERLANT DORMER, R. DERMIENCE, Mme C. ARNOULD, Mme M-Cl. PIERRET, Mme C. JANSSENS, Mme Ch. WAUTHIER, D. LEDENT, A. THILMANT, F. URBAING et B. NIQUE, Conseillers.

Mr Eddy JACQUEMIN, Directeur général.

### LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

OBJET: Contrat de rivière pour la Lesse: protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019.

### \$5611946\$

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement; Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif

« Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements

généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 14 juin 2006, 14 février 2007, 13 mai 2009, 10 décembre 2010, du 13 octobre 2010 et du 12 juin 2013.

DÉCIDE, à l'unanimité,

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1896,14 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

De confirmer la désignation de Etienne Goffin, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Fabrice Conrotte, conseiller en aménagement du territoire, urbanisme, environnement, comme membre suppléant.

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général, (s) E. JACQUEMIN.

Le Directeur général

Pour expédition conforme,

Le Bourgmestre, (s) P. ARNOULD.

Le Bourgmestre,

CE/PGRI/Hors DCE	Thème	Sous-Thème	N°de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Maître(s) d'œuvre	Proposition acceptée 20 2019
				Ac	tions ou la commune est maître d'œuvre		
	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0032		Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Libramont-Chevigny	
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0163		Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Libramont-Chevigny	
	06. Pesticides		10Le0472		Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.	Libramont-Chevigny	
Actions DCE	06. Pesticides		13LeO198		Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Libramont-Chevigny	V
	06. Pesticides		17Le0013		Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Libramont-Chevigny	V
	07. Pollutions historiques et accidentelles		10Le0468	LeRe0105	Surveiller le problème de rejet dans le ruisseau des Gouttes dû à une entreprise à Recogne	Libramont-Chevigny	V
	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0180		Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Libramont-Chevigny	V
Action PGRI	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13LeO116		Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'inflitration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires	V
	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0106		Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires	V
	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0147		Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase	Libramont-Chevigny	C
	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0051		Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaine plantes invasives sur la commune.	S. Libramont-Chevigny	
	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0113		Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Libramont-Chevigny	V
	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0024-3	LeDe0456	Demander à la commune d'envoyer le courrier "type" aux propriétaires des déchets, principalement déchets verts, le long du Serpont, derrière l'entreprise Jardilux	Libramont-Chevigny	V
octions Hors DCE	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0216		Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Libramont-Chevigny	V
	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0024-2	LeDe0077	Faire retirer régulièrement les déchets sur le Serpont qui se trouve juste en aval de l'entrepris Charlier	e Libramont-Chevigny	V
	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0164-1	LeDe0537	Sensibiliser les riverain d'un ruisseau anonyme (affluent de la Lomme) à Bras (rue de la Gernale) à ne pas brûler leurs déchets divers le long du ruisseau	Libramont-Chevigny	V
	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0115		Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	Toutes les communes partenaires	<i>'</i>
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0131		Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Libramont-Chevigny	V
	09. Autres	09.1. Autres	17Le0001		Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Libramont-Chevigny	
					Actions ou la commune est partenaire		
Action DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0233		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse	V
Action PGRI	04. Prévention - Autres préventions		13Le0407		Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accèder pour l'entretien	CC Lesse	V
	02. Déchets		13Le0104		Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse,AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP	V
	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0229		Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	CC Lesse	
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0070		Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation		10Le0873		Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans le panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	ČC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation		13Le0105		Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars  Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil	CC Lesse,autres CC	0
Actions Hors	08. Information et sensibilisation		13Le0234		pédagogique "Drôle de Pêche"  Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en	CC Lesse,	
DCE	08. Information et sensibilisation		13Le0411		Coordonner le projet « Saumons en classe » : elevage a œurs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.	CC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation		17Le0080		Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation		17Le0081		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation	21	17Le0082		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le j de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	eu e CC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation		17Le0083		Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,	V
	08. Information et sensibilisation		17Le0084		Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse,	V
	08. Information et		17Le0094		Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moi	CC Lesse.	V

Province de Luxembourg

### Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

Arrondissement

de

Séance du 06 juin 2016

Marche-en-Famenne

Présents:

BOUCHAT, Bourgmestre

PIERARD, NGONGANG, GREGOIRE, Mme BURON, Mme PIHEYNS,

VILLE

**Echevins** 

de

DE MUL Président CPAS

**MARCHE-EN-FAMENNE** 

HANIN, LESPAGNARD, FRERE, Mme DEMASY, Mme COURARD, Mme LESCRENIER, DALAIDENNE, DESERT, Mme BONJEAN-PAQUAY, Mme PONCIN-HAINAUX, Mme MAROT-LOISE, SALPETEUR, LEMPEREUR,

MOLA, CHARPENTIER, Mme MBUZENAKAMWE, COLLIN, Mme

CALLEGARO, Conseillers LECARTE, Directeur général

Objet : <u>Environnement - Programme d'actions 2017 - 2019 du Contrat de Rivière Lesse</u>.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 5 décembre 2005, 6 novembre 2006, 12 février 2007, 19 mars 2007, 4 mai 2009, 8 novembre 2010, 4 mars 2013, 1er juillet 2013.

### **DÉCIDE A L'UNANIMITE**

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints;

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse et de confier au collège le soin de choisir les actions à mener après analyse approfondie par les services communaux et selon les disponibilités budgétaires;

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.291,41 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

De confirmer la désignation de Mieke Piheyns, Echevine, comme membre effectif de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Alain Schonbrodt, comme membre suppléant.

Par le Conseil:

Le Directeur général, Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre, André BOUCHAT

Pour extrait certifié conforme, le 9 juin 2016

Le Directeur général, Jean-Paul LECARTE Le Bourgmestre, André BOUCHAT

par délégation, art. L1132-4 CDLD

Nieke PiHEYNS

Echevin(e)

Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N°d'observa tion	Intitulé	Maître d'œuvre 1	Maître d'œuvre 2	Partenaires 1	Partenaires 2	Nature 1	Nature 2	Actions acceptées Oui/Non
				Actions ou la commune de Marche-en	। ı-Famenne est maître d'	œuvre					Oul/Non
01.Assainissement	01.1.Assainissement		1	Etudier les possiblités d'améliorer ou de résoudre le					I		
des eaux usées	collectif	10Le0480	LeRe0394	problème du rejet dans la Wamme de On à Hargimont	Marche-en-Famenne		AIVE	CC Lesse	Protection	Contrôle	oui
				Etudier les possiblités d'améliorer ou de résoudre le							
01.Assainissement	01.1.Assainissement			problème du rejet dans la Wamme à On (tout près du							oui
des eaux usées	collectif	10Le0481	LeRe0395	collecteur amenant à la STEP)	Marche-en-Famenne		AIVE	CC Lesse	Protection	Contrôle	
				Vérifier la conformité d'un rejet d'une habitation à Aye							
				(Rue Devant le Bois, 59), dans le fossé qui rejoint les							
01.Assainissement	01.1.Assainissement			sources du rau du Pont dol Vau, située en zone							oui
des eaux usées	collectif	13Le0055-1	LeRe0584	d'assainissement collectif	Marche-en-Famenne				Contrôle		
				Vérifier la conformité d'un rejet d'une habitation à On							
01.Assainissement	01.1.Assainissement			(rue de l'Yser) dans le rau de Generi, située en zone							oui
des eaux usées	collectif	13Le0055-2	LeRe0400	d'assainissement collectif	Marche-en-Famenne				Contrôle		
				Etudier les possibilités de raccordement d'une							
				habitation à Aye en assainissement autonome mais à							<b>:</b>
01.Assainissement	01.2.Assainissement			proximité de la station d'épuration (n°72 rue de							oui
des eaux usées	autonome	13Le0056-1	LeRe0583	Serinchamps) qui rejette directement dans le Biran	Marche-en-Famenne		AIVE		Etude		
				Identifier l'origine du rejet dans le Pecheury et imposer							
				la mise aux normes de l'habitation (route de Bande,							oui
01.Assainissement	01.2. Assainissement			zone d'assainissement autonome) si elle a été							oui
des eaux usées	autonome	13Le0056-4	LeRe0319	construite après 2005	Marche-en-Famenne				Contrôle		
	01.2. Assainissement			Sensibiliser la population concernée à l'assainissement	Toutes les communes						oui
	autonome	17Le0033		autonome	partenaires		CC Lesse	AIVE	Information	Sensibilisation	- Oui
04.Collectivités -	05. Agriculture.			Information et sensibilisation des agriculteurs à la				Centre de	Sensibilisatio		oui
Ménages	Apports en	13Le0164		protection de l'eau	Marche-en-Famenne		CC Lesse	Michamps	n	Information	- Oui
							Pôle de				
				Continer la mise en place de la gestion différenciée des			Gestion				oui
05.Zones protégées	06. Pesticides	10Le0484		espaces communaux	Marche-en-Famenne		Différenciée		Information	Sensibilisation	
							Pôle de				
				Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des			Gestion				oui
	06. Pesticides	17Le0014		produits phytosanitaires	Marche-en-Famenne		Différenciée		Information	Sensibilisation	
	08.			Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de							
2 4 - 2 - 11	Hydromorphologie et	421 - 0404		travaux sur les voiries communales croisant un cours			661				oui
3.Agriculture	préservation des 08.	13Le0181		d'eau ou sur les cours d'eau de la commune	Marche-en-Famenne		CC Lesse		Information		
	Hydromorphologie et			Veiller à l'entretien du voûtement enjambant le ruisseau d'entre deux Falleux à Humain (rue de							oui
		17Le0129		,	Marcho on Eamonno		CC Lesse		Travauv		oui
07.Pollutions	préservation des 08. Protection.	17160129		Borzileux) régulièrement obstrué par des embâcles Continuer à éviter tant que possible	Marche-en-Famenne		CC Lesse		Travaux	+	
historiques et	Gestion des eaux de			l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration	Toutes les communes		DGO2 - plan				oui
accidentelles	ruissellement	13Le0116		de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures	partenaires		PLUIES		Protection	Sensibilisation	oui
accidentenes	ruissenement	13100110		Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le	partenanes		LOILS		Trotection	SCHSIDINSATION	
	01.2.Espèces			long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible,							oui
10.Invasives	végétales	13Le0106		agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires		CC Lesse		Travaux	Protection	
	-0			Poursuivre l'information relative à la problématique							
	01.2.Espèces			des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la					Sensibilisatio		oui
10.Invasives	végétales	13Le0148		Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucasse	Marche-en-Famenne		CC Lesse		n	Gestion	
				Maintenir un règlement communal en vue d'endiguer							
	01.2.Espèces			le développement de certaines plantes invasives sur la							oui
	végétales	17Le0052		commune	Marche-en-Famenne				Législation	Gestion	
	01.2.Espèces			Adhérer au Code de conduite AlterIAS visant la non							a!
	végétales	17Le0114		utilisation des plantes invasives	Marche-en-Famenne				Acquisition		oui

Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N°d'observa tion	Intitulé	Maître d'œuvre 1	Maître d'œuvre 2	Partenaires 1	Partenaires 2	Nature 1	Nature 2	Actions acceptées Oui/Non
							DNF -				-
							Cantonnem				oui
				Sensibiliser la population aux risques de déposer les			ent de		Sensibilisatio		04.
11.Dechets	11.1.Dechets verts	13Le0217		tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Marche-en-Famenne		Marche-en-	CC Lesse	n		
				Faire retirer les déchets le long de la Hédrée, près de							oui
02. Déchets	02.2 Autres	17Le0127-1		Hollogne (route de Bastogne)	Marche-en-Famenne						
				Mise en valeur du lavoir sur les berges de la Wamme à							
03. Patrimoine	03.3 Culturel	13Le0064	LePa0075	Hargimont (rue d'Ambly, juste en aval de sa confluence avec la Hédrée)	Manaha an Fanana				Dueteeties		oui
us. Patrimoine	03.3 Culturei	13Le0064	LePa0075	Faire réparer la rambarde qui s'effondre au dessus du	Marche-en-Famenne				Protection		
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
04 Ourrages		17Le0166		Biran dans la rue de Thys près de Humain (limite avec la commune de Rochefort)							
04. Ouvrages		17160100	-	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir		<b>-</b>					
OF Habitate of				compte prioritairement des zones à protéger : zones	Toutes les communes						oui
05. Habitats et		121 -0115		inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt	Toutes les communes		CMEDCC		Duntantina	Camaibiliantian	
espèces sensibles		13Le0115		biologique, paysages	partenaires		CWEPSS		Protection	Sensibilisation	
06 T		421 - 0422		Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au	M		661		Sensibilisatio		oui
06. Tourisme		13Le0132		respect des bonnes pratiques environnementales	Marche-en-Famenne		CC Lesse		n		
				Recenser les bâtiments communaux dont les robinets							
		401 50000		sont équipés en économiseurs d'eau							
09. Autres		13LE0289		(aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux,							
Actions ou la comm	nune de Marche-en-Fai	menne est par	tenaire	In 1111 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ı	T			T	1	
				Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la							
		401 0000		protection des cours d'eau via l'outil pédagogique							oui
		13Le0233		"Préservons l'or bleu"							
				Information des riverains installés en bord de cours							oui
		13Le0407		d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien							
		13Le0104		Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp							oui
				Continuer à participer au nettoyage de printemps et à							
				encadrer des groupes et écoles dans le cadre de							oui
		13Le0344		l'opération communes et rivières propres / BeWapp							
				Réaménagement de la 5ième mare à Humain (près du							
				Biran): approfondissement pour optimiser son							oui
		17Le0130		fonctionnement et réfection de la clôture							
				Proposer un geocaching ou une balade, sur la							
		17Le0071		commune, mettant en avant la protection de l'eau et							oui
				Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière							
		1		Lesse à placer une information dans les panneaux							
		1		d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de							oui
		10Le0873		cantonnement							
				Organiser des actions de sensibilisation au domaine de							
		13Le0105		l'eau lors des Journées de l'Eau en mars							oui
				Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la							
		1		protection des cours d'eau via l'outil pédagogique							oui
		13Le0234		"Drôle de pêche"							
				Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage							
		1		d'oeufs de saumon en aquarium en classe et lâchage							
		1		en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce							oui
		1		projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région							30.
	1	13Le0411		wallonne : Saumon 2000.							

Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N°d'observa tion	Intitulé	Maître d'œuvre 1	Maître d'œuvre 2	Partenaires 1	Partenaires 2	Nature 1	Nature 2	Actions acceptées Oui/Non
				Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages							
				de l'eau" (1 malle pour chaque CR) à l'attention des							oui
		17Le0080		écoles primaires							
				Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la							oui
		17Le0081		protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"							oui
				Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la							<b>.</b> :
		17Le0082		protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'Eau"							oui
				Information du public (scolaire et tout public) sur le							
		17Le0083		castor, espèce présente le long du cours d'eau							oui
		17Le0084		Réaliser des IBGN à la demande des partenaires							oui
				Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors							
				d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les							oui
		17Le0095		3 ans du PA							
				Sensibilisation à la problématique des déchets flottants							
				dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage							oui
		13Le0229		OFNI's" porté par le CR Sambre)							

### Nassogne, le 17 juin 2016

### Province de Luxembourg



COMMUNE DE

NASSOGNE Tel: 084/22.07.50 FAX: 084/21.48.07

N/réf: 857 GB/nh

Contrat de Rivière pour la Lesse

Rue de Dewoin, 48

5580 ROCHEFORT

OBJET: Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, le protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 dûment complété par le Conseil communale du 10 juin 2016.

Disponible pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par ordonnance,

Le Directeur général,

C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre,

M.QUIRYNEN

Agent traitant : Henquinet Nathalie

(: 084 22 07 49 (=): 084 21 48 07

Email:nathalie.henquinet@nassogne.be

### PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE EN FAMENNE COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui

### **SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUIN 2016**

PRESENTS:

Marc Quirynen,

Bourgmestre - Président

**Echevins**;

Marcel David, André Blaise, Ghislaine Rondeaux, Marie-Alice Pekel,

Présidente du CPAS

Florence Arrestier,

Vincent Peremans, Michaël Heinen, Philippe Lefèbvre, Christine Breda,

Véronique Burnotte, Vinciane Choque, Camille Questiaux, Théo Gérard,

Bruno Huberty, Marie Terwagne, Brigitte Olivier

Conseillers;

Charles Quirynen

Directeur général

# Contrat de rivière Lesse - programme d'actions 22.12.2016- 22.12.2019

# Le Conseil communal, en séance publique, après discussion,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 3 avril 2006, 22 novembre 2006, 28 février 2007, 7 octobre 2010, 29 janvier 2013, 26 juin 2013;

### DÉCIDE, à l'unanimité, :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse reprises en annexe
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.176,13 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sousbassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
- De confirmer la désignation de Marcel David, échevin, comme membre effectif et André Blaise, échevin, comme membre suppléant de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse ».

Par le Conseil,

Le Directeur général (s) C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre

(s)

(s) M. QUIRYNEN

Pour expédition conforme :

Le Directeur général

Le Bourgmestre

C. QUIRYNEN E DE NASS

M. QUIRYNEN

				Action
	N° de			acceptée
	l'action	Intitulé	Maître d'œuvre	oui/non
		Veiller à la stabilité du pont rue de Tahee enjambant le ruisseau		
	17Le0150	Le Bonnier	Nassogne	oui
		Poursuivre les procédures de délimitation de zones de		
	17Le0139	prévention autour des captages pour la distribution publique.	Nassogne	oui
		Veiller à l'entretien du ruisseau des compagnons en amont de		
	17Le0140	son passage sous le chemin de Freyr	Nassogne	non
		Veiller à l'entretien du ruisseau de Nanfurnal en amont de son		
	17Le0141	passage sous la N849	Nassogne	non
		Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des		
ш	17Le0015	produits phytosanitaires.	Nassogne	oui
DC	17Le0034	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement	Nassogne	oui
suc	101 -0500	Résoudre ou améliorer le problème d'un rejet de ferme dans le	Nanana	
Actions DCE	10Le0500	ruisseau de la Haie Gerlache via un fossé	Nassogne	non
⋖	10Le0505	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Nassagna	oui.
	10160202	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune,	Nassogne	oui
		voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la		
		commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En		
	13Le0052	attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer	Nassogne	non
	13100032	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection	Nassogne	11011
	13Le0165	de l'eau	Nassogne	oui
		Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux		
		sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries		
	13Le0182	communales croisant un cours d'eau	Nassogne	oui
_		Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des	Toutes les	
Action PGRI		sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec	communes	
A P	13Le0116	récupération des hydrocarbures le cas échéant)	partenaires	oui
		Poursuivre l'information relative à la problématique des		
		plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine		
	13Le0149	de l'Himalaya et la Berce du Caucase	Nassogne	oui
		Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des		
		cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les	Tous les	
	13Le0106	espèces sont peu nombreuses	partenaires	oui
		Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer		
	17Le0053	le développement de certaines plantes invasives sur la	Nassogne	oui
		Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation		_
	17Le0115	des plantes invasives.	Nassogne	oui
	471 - 0422 4	Sensibiliser les particuliers qui déposent leurs déchets verts le		
Ж	17Le0128-1	long du ruisseau de la Fosse à Ambly (rue de la Mouchonnière)	Nassogne	oui
Actions Hors DCE	121 -0240	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de	Nacce are -	<del>:</del>
Jor	13Le0218	pelouses sur les berges des cours d'eau	Nassogne	oui
ıs F	121,00040.2	Faire retirer les déchets aux sources de la Pépinette à Nassogne	Nassagna	oui.
tiol	13Le0049-3	(bouteilles en verre,) Sensibiliser les particuliers qui déposent leurs déchets le long	Nassogne	oui
Ac	17Le0128-2	du ruisseau de Warlet à Ambly (rue principale)	Nassogne	oui
	1/160170-7	jud raisseau de vvariet a Airibiy (rue principale)	Ivassogne	Juli

	N10 .1.			Action
	N° de l'action	Intitulé	Maître d'œuvre	acceptée oui/non
	Taction	Vérifier régulièrement et si nécessaire, nettoyer l'entrée des	iviaitie u œuvie	Oui/Hon
		tuyaux (passage du Bonnier sous voirie et sous menuiserie le		
	13Le0088	long de la Grand'Rue à Bande)	Nassogne	oui
	13160088	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte	Toutes les	oui
		prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones	communes	
	13Le0115	karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	partenaires	oui
	13160113	Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont	parterialies	oui
	121 -0200	équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si	Naccasa	a:
	13Le0290	possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Nassogne	oui
	121 -0122	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect	Nanana	<del>.</del>
	13Le0133	des bonnes pratiques environnementales	Nassogne	oui
		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection		
	13Le0233	des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse	oui
		Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la		_
	13Le0407	nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse	oui
	13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" /	CC Lesse	oui
		Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de		
	13Le0218	pelouses sur les berges des cours d'eau	Nassogne	oui
		Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune,		
ire	17Le0072	mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse	oui
ena		Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau		
Nassogne est partenaire	13Le0105	lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse	oui
t p		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection		
es	13Le0234	des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse	oui
gne		Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau"		
oss	17Le0080	à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse	oui
Nas		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection		
<b>√</b> ⊃	17Le0081	des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse	oui
Actions o		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection		
; ii		de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents		
ĕ		thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le		
	17Le0082	sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	oui
		Information du public (scolaire et tout public) sur le castor,		
	17Le0083	espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la	CC Lesse	oui
		Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la		
	17Le0084	demande des partenaires	CC Lesse	oui
		Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans		
		les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté		
	13Le0229	par le CR Sambre)	CC Lesse	oui

### Province de LUXEMBOURG

Commune de PALISEUL



Contrat de rivière pour la Lesse Asbl Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort

N/Réf. : Contrat de rivière pour la Lesse – programme 2017-2019

Agent administratif: Charline MALEK – Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme – tél.: 061/275.986

Objet : Contrat de rivière pour la Lesse – programme 2017-2019

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver en annexe la délibération du Conseil communal en date du 25 mai 2016 avalisant le programme d'actions 2017-2019 dans le cadre du Contrat de rivière pour la Lesse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

E. HEGYI

taministration Consultation Con

Le Bourgmestre,

F. ARNOULD

**PROVINCE** 

Du registre aux délibérations du Conseil communal

de

de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

LUXEMBOURG

SEANCE DU 25 MAI 2016

ARRONDISSEMENT

<u>Présents</u>:

de

MM.

NEUFCHATEAU

ARNOULD Freddy: Bourgmestre; THOMASSINT Claudy, LAMBERT Jean-Marc, PONCELET Alain,

COMMUNE DE

MARLET Marjorie: Echevins;

PALISEUL

COSTARD Jean-Marie (Président);

HANNARD Jean Pol, POLINARD Jacques, FRANCOIS Marie Claire, LEONARD Philippe, MOLINE Yvon, DEOM Etienne, CARROZZA Anne, CAVELIER Thierry, MAZAY Bérengère, MARCHAL Isabelle,

JOBLIN Fabrice: Membres;

JACQUEMIN Marc: Président du CPAS (voix consultative);

HEGYI Eline: Directrice générale.

### Approbation du Programme d'actions 2016-2019 du Contrat rivière Lesse

### Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 - 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements

1

financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 27 février 2006, 8 mai 2009, 14 septembre 2010, 27 avril 2011, du 27 juin 2013.

### DÉCIDE, à l'unanimité:

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse, le Collège choisira dans les différentes actions celles qui seront réalisées :
- Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.
- Etudier les possibilités de réhabiliter le terrain juste en aval de la STEP de Carlsbourg (avenue Arthur Tagnon, parcelle D747 F) en vue d'améliorer le rejet de la STEP (idée : création d'un lagunage "post-STEP).
- Veiller au bon raccordement de l'ensemble des maisons du lieu-dit "La Tannerie" à Paliseul lorsque la station de pompage sera terminée
- Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.
- Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau
- Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux
- Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.
- Réparer le pont sur le ruisseau de Framont sous une voirie communale (chemin)
- Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau
- Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)
- Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucasse
- Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses
- Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.
- Adhérer au code de conduite AlterIas visant la non utilisation des plantes invasives.
- Retirer les déchets sur les berges et dans le rau de l'Eutrope Fontaine en aval de la Tannerie, non loin de l'ancienne carrière
- Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau
- Sensibiliser les riverains du rau de l'Eutrope Fontaine au lieu-dit la Tannerie, qui déposent leurs tontes de pelouse en masse sur les berges
- Retirer régulièrement les déchets le Rau des Tchenes près de la STEP de Maissin (au pied du talus de N808)
- Retirer régulièrement les déchets le long du ruisseau du Pré du Sart juste en aval de son passage sous la rue de Sart entre Paliseul et Sart
- Retirer régulièrement les déchets en berge gauche du ruisseau de Framont au niveau du chemin de la rue du Brou
- Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Frêne (chemin du Jardinet)
- Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Framont (rue de la Dîme)
- Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Carlsbourg (rue Champs-Javaux)
- Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Carlsbourg (rue Champs-Javaux)

- Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales
- Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"
- Sensibiliser les producteurs de sapins de Noël face aux risques liés au traitement par pesticides des parcelles situées à proximité des cours d'eau
- Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien
- Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp
- Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)
- Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.
- Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement
- Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"
- Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.
- Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...
- Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sousbassin de la Lesse
- Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires
- Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 2194,28 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sousbassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).
- De confirmer la désignation de Alain Poncelet, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Philippe Léonard, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil:

La Directrice générale,

(s) E. HEGYI

Le Bourgmestre, (s) F. ARNOULD

Le Bourgmestre,

Pour extrait conforme:

La Directrice générale

E. HEGYI J. JONET Schinistration of the state of

F. ARNOULD

Province de Luxembourg

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Arrondissement de Marche-en-Famenne

**COMMUNE** 

Séance Publique du 30 mai 2016

Présents:

Mme DETHIER Lucienne, Bourgmestre-Présidente

DE MM TRICOT Benoît, R Audrey, **Echevins.** 

Mmes WYEME Colette, PONCIN-BRASSEUR Marie-Thérèse, MM

MM TRICOT Benoît, ROLLAND Cédric, Mme CARLIER-GODINACHE

SNYDERS Thomas, CHEVALIER Jean-Marie, HUBERT-BERNARD

RENDEUX Myriam, CORNET Eric, Conseillers

Mr LERUSSE Cédric, **Président du CPAS** Mme NOEL Marylène, **Directrice générale**.

**OBJET:** 

EXAMEN ET APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

A MENER DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE

LESSE – DU 22.12.2016 AU 22/12/2019

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que la proposition de protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvée par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 29 décembre 2005, 20 novembre 2006, 29 décembre 2006, 28 février 2007, 6 mai 2009, 27 octobre 2010, 19 décembre 2012, 27 février 2013, 25 juin 2013, 11 février 2015.

### **DÉCIDE A L'UNANIMITE:**

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse suivant les possibilités budgétaires :

- 17le0036 sensibiliser la population à l'assainissement autonome article à recevoir. –estimation 120.00 euros chaque année.- Financement commune
- 13Le0166 information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau- courrier communal pour la récolte des bâches à raison de 2xan. Estimation 50 euros x2 : 100 euros/an.- Financement communal
- 10LKe0545- Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux – Achat d'une brosse désherbante – coût 6.000 euros- Financement communal engagé en 2016.
- 17Le0017 Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires – article à recevoir du CR Lesse- à diffuser via le bulletin communal chaqye année.- financement communal
- 13Le0116 continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie- conseils à dispenser aux candidats bâtisseurs et recommandation du service des travaux.
- 13Le0106 13.Le0150 17Le0055– protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible. En collaboration avec les contrats de rivière Lesse et Ourthe- Action annuelleconcerne tant la Balsamine de l'Hymalaya que la Berce du Caucase.-Maintien du règlement communal existant
- 13Le0220 Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau- article à redevoir du CCLesse via le bulletin communal- article annuel
- 13Le0134 Poursuivre et sensibilisation des camps de jeunes au respect des bones pratiques environnementales- action annuelle toujours d'application et à rappeler chaque année à la veilles des mois de juillet et août.-\* courrier individuel adressé aux propriétaires des terrains ou gîtes de vacances
- 13Le0104 Poursuivre l'opération Communes et rivières propres- action annuelle- Financement communal avec le coucours du service travaux

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **143,11 euros** par année. Cette part est calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%);

De confirmer la désignation de Benoît Tricot, Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Lucienne Dethier, Bourgmestre, comme membre suppléant.

### PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale, (s) NOEL Marylène.

La Bourgmestre, (s) DETHIER Lucienne

### POUR EXPEDITION CONFORME:

La Directrice générale,

NOEL Marylène.

COMMUNICIPALITY

La Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

### VILLE DE



Site Internet www.rochefort.be

Rochefort, le 30 juin 2016.

Contrat de rivière Lesse Stéphanie Dessy, coordinatrice Rue de Dewoin 48

5580 ROCHEFORT

Nos réf.: 1B.2016.3496 /SJ. (à rappeler dans la réponse).

Objet: Objet: Contrat de rivière pour la Lesse – Programme d'actions 2017-2019.

Madame Dessy,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la délibération du Conseil communal de ce 29 juin 2016 décidant :

- d'approuver le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 »;
- d'inscrire les actions reprises dans la liste susvisée et dont la Ville sera maitre d'œuvre ou partenaire, au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse :
- de financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 6.177,36 euros par année.

Nous vous prions d'agréer, Madame Dessy, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

La Bourgmestre f.f.,

Luc PIRSON.



Corine MULLENS.

### VILLE DE ROCHEFORT



## Extrait du Registre aux délibérations du **CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique

PROVINCE DE NAMUR

Séance du 29 juin 2016.

Présents : Mmes et MM.

MULLENS Corine, Echevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre-Présidente ; DERMAGNE Pierre-Yves, LEJEUNE Janique et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins; BILLIET Léonard, de BARQUIN Jules, de BRABANT Martin, JAUMOTTE Martine, MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, DAVIN Christophe, DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon, LAVIS Thierry, MANIQUET Albert, LECOCQ Marie et THERASSE Rudy,

Conseillers;

PIRSON Luc, Directeur général.

Excusés: MM. BELLOT François, Bourgmestre empêché; DEFAUX Julien et VUYLSTEKE Pierre, Echevins; LIBOTTE Laurent. Conseiller communal.

Délibération nº 114/2016.

### CONTRAT DE RIVIERE POUR LA LESSE - PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE ALLANT DU 22.12.2016 AU 22.12.2019 - APPROBATION.

Le Conseil Communal;

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique;

Vu la circulaire du 20 mars 2001 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des Contrats de rivière en Région wallonne telle que modifiée par la circulaire ministérielle du 23 décembre 2005

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, qui attribue, en son article D.32, aux contrats de rivière des missions d'information, de sensibilisation et de concertation en ce qu'elles contribuent en dialogue ainsi que des missions techniques précises.

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13.11.2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et en particulier son article L1122-30; Attendu que les objectifs du contrat de rivière visent en priorité à atteindre le meilleur état écologique possible des masses d'eau en conformité avec les objectifs de la Directive Cadre précitée, à restaurer, à protéger et à valoriser la qualité des écosystèmes aquatiques et les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière;

Vu sa délibération du 17.04.2007, n°76/2007, approuvant les statuts de l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » ainsi que le projet de convention d'étude ayant pour objet la rédaction d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse;

Vu les statuts de l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse », publiés le 21.12.2007 aux annexes du Moniteur belge et leurs modifications ultérieures;

Vu la Convention d'étude signée le 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec

#### VILLE DE ROCHEFORT



# Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

Séance du 29 juin 2016.

### Délibération n° 114/2016 (suite 2).

pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Attendu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013 dont le protocole d'accord a été approuvé par le Conseil communal le 22.11.2010 (délibération n°254/2010));

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions 2013 – 2016 dont le protocole d'accord a été approuvé par le Conseil communal de Rochefort le 26.06.2013 (délibération n°149/2013) et signé le 19.12.2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ; Considérant que, d'une manière générale, les actions sont conformes à la politique de fonctionnement de la Ville ;

Vu sa délibération du 27 février 2013 (n° 032.1.14/2013) désignant Messieurs Jules de Barquin et Jean-Pol Lejeune comme représentants de la Ville aux assemblées générales et aux conseils d'administration de l'asbl « Contrat de Rivière pour la Lesse » ; que ces désignations sont toujours d'application (jusqu'à la date du renouvellement général des Conseils communaux) ;

Vu la délibération du Collège communal du 30 mai 2016 (n°912/2016);

Attendu que, s'agissant d'un projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 euros, Monsieur le Directeur financier, dûment informé de ce projet de décision, n'a pas souhaité appeler le dossier en vue de remettre un avis de légalité (article L1124-40, §1, al. 1er, 4 du C.D.L.D.);

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A L'UNANIMITE (19 VOIX POUR):

### DÉCIDE:

- d'approuver le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » susvisé :
- d'inscrire les actions reprises dans la liste susvisée et dont la Ville sera maitre d'œuvre ou partenaire, au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse ;
- de financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 6.177,36 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part

### VILLE DE ROCHEFORT



# Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

Séance du 29 juin 2016.

Délibération n° 114/2016 (suite 3).

contributive X 2,33 (70%)) étant entendu que le versement de cette contribution financière est subordonné à l'inscription annuelle au budget communal du crédit nécessaire et à l'approbation par l'Autorité de Tutelle de ce crédit budgétaire.

Par le Conseil,

Le Directeur général, (s) L. PIRSON.

La Présidente, (s) C. MULLENS.

La Bourgmestre f.f.,

Pour expédition conforme, Rochefort, le 30 juin 2016.

Le Directeur général,

L. PIRSON.

ON TOWN THE FEATURE

C. MULLENS.

er/nen		Sous-Thème	Numéro de	ACTION OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE	Maitre(s)		Proposition acceptée
CE/PGRI ors DCE	Thomas	Hors DCE	l'action	Intitulé	d'oeuvre	Partenaire(s)	2017-201
	01. Assainissement collectif des eaux usées	-	10Le0548	Veiner au boil folictionnement ac la station as 1	Rochefort,I NASEP,		ОК
	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0037	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Rochetort	AIVE,INASEP,CC Lesse,	ОК
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0167	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Rochetort 1	CC Lesse,Centre de Michamps,,	ОК
			10Le0569	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Pôle de Gestion Différenciée,CC	ОК
DCE	06. Pesticides		10Le0571	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.	I	SPW/DGARNE/ DEE/DESo,SPGE,	ОК
			17Le0018	Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Rochefort,,	Adalia,CC Lesse,,	ОК
	08. Hydromorphologie et		13Le0185	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Rochefort,,	CC Lesse,,,	ок
	préservation des milieux aquatiques		17Le0153	Entretenir régulièrement l'entrée du voûtement sur le ruisseau de la Planche à Han-sur-Lesse	Rochefort,,	m	ОК
PGRI	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13Le0116	Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires,	DGO2 - plan PLUIES,,,	ОК
			13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires, ,	CC Lesse,autres CC,,	ОК
	01. Invasives	01.2. Espèces	13Le0151	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase	Rochefort,,	CC Lesse,,,	ОК
		végétales	17Le0056	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.	Rochefort,,	SPW-DGO3- DEMNA-CIEI,CC Lesse,,	ОК
			17Le0118	Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Rochefort,,	SPW-DGO3- DEMNA-CIEI,CC	ОК
		02.1. Verts	13Le0221	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Rochefort,,	DNF - Cantonnement de Rochefort,CC Lesse,,	ОК
			17Le0154-5	Courrier au particulier qui dépose les tontes de pelouse ((Rochefort 10 div/Mont-Gauthier/183M) Rue de Vachaux), sur les berges du Vachau, le sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau	Rochefort,,		ОК
			17Le0154-7	Courrier au particulier qui dépose les tontes de pelouse (parcelle cadastralle A1285n, rue de l'antenne juste en aval du pont), sur la berge droite du Cobri, le sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau	Rochefort,,	<i>'''</i>	Oł
			10Le0573	Continuer à retirer ou faire retirer les déchets le long des cours d'eau dans la Wamme à Jemelle	Rochefort,F édération	CC Lesse,,,	Ol
	02. Déchets		13Le0120-3	Faire retirer les déchets dans le ruisseau de Haie Lagaisse de part et d'autre du pont de la rue Rabanisse près de la croix Saint Jean à Rochefort	Rochefort,,	CC Lesse,,,	OI
ors DCE			17Le0154-1	Retirer les tuyaux de béton dans le Biran à Rochefort juste en aval du pont de la rue de la Libération (section du Biran avant la station essence en quittant Rochefort)	Rochefort,,	,,,	OI
		02.2. Autres	17Le0154-2	Faire retirer le remblai et les déchets divers en berge droite de la Wimbe entre Viller-sur-Lesse et Lessive juste en aval du passage sous la route	Rochefort,,	,,,	OI
			17Le0154-3	Faire retirer régulièrement les déchets sur la route de Forrières tout près du carrefour de la route menant à Ambly	Rochefort,,	m	OI
			17Le0154-4	Retirer régulièrement les déchets le long du Ry d'Ave juste en amont de son passage sous la N94	Rochefort,,	<i>'''</i>	OI
			17Le0154-6	Vérifier la légalité des remblais en berge gauche du Ry Doyen en amont du ravel (parcelle cadastrale A460d)	Rochefort,,	,,,	0
	03. Patrimoine	03.1. Naturel/pays	17Le0157	Etudier les possibilités d'aménager une passerelle au Sourd d'Ave dans le cadre du futur GeoPark (le Sourd d'Ave étant un phénomène karstique connu et repris dans l'atals du Karst Wallon - Bassin de la Lesse Calestienne sous la référence 596-038)	Rochefort,S de Rochefort,	"	o

DCE/PGRI /Hors DCE	Thème	Sous-Thème Hors DCE	Numéro de l'action	Intitulé	Maitre(s) d'oeuvre	Partenaire(s)	Proposition acceptée 2017-2019
	04. Ouvrages		17Le0166	Faire réparer la rembarde qui s'effondre au dessus du Biran dans la rue de Thys près de Humain à la limite communale entre Rochefort et Marche-en- Famenne	Rochefort, Marche-en- Famenne	,,,,	ок
	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0115	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	Toutes les communes partenaires,	CWEPSS,CC Haute-Meuse,,	ок
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0135	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Rochefort,,	CC Lesse,,,	ок
	09. Autres	09.1. Autres	13Le0273	Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Rochefort,,	CC Lesse,,,	ок
				ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE			
			10Le0772	Veiller à résoudre les problèmes de rejets (salle de village et quelques maisons) dans le ruisseau d'En Faule à Wavreille (commune de Rochefort)	INASEP,,	Rochefort,,,	ОК
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	ок
			17Le0161	Finaliser les études de zones transitoires	INASEP,,	t, no- s CWEPSS,CC Haute-Meuse,,  CC Lesse,,,  Rochefort,,,  Rochefort,Ciney ,Beauraing,Hou  Communes partenaires,,,  Communes partenaires, Soci étés de pêche locales, autres CC,SA 'Grottes de Han'  autres CR,tous les partenaires,,,  Rochefort,Mais on du Tourisme du Val de Lesse  DNF,Toutes les communes partenaires,,  Tous les partenaires,,  tous les partenaires,,,  tous les partenaires,,,  tous les partenaires,,,  tous les partenaires,,,	ок
PGRI	04. Prévention - Autres préventions		13Le0407	Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse,,	1	ок
	02. Déchets		13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp		partenaires,Soci étés de pêche locales,autres CC,SA 'Grottes	ок
8		02.2. Autres	13Le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	CC Lesse,,	1	ок
	03. Patrimoine	03.3. Culturel	17Le0158	Mettre en valeur l'ancienne écluse sur le Vachau situé le long d'un sentier de promenade (Promenade de la Reine) et proche du ravel (rue des Platanes)	SI de Rochefort,,	- 1	ок
Activities of the control of the con	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0075	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse,,	on du Tourisme	ок
			10Le0873	Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	CC Lesse,,	communes	ОК
			13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse,autres CC,	1	ОК
Hors DCE			13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse,,		ОК
			13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.	CC Lesse,,		ОК
	08. Information et sensibilisation		17Le0080	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse,,	1	ок
			17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse,,	1	ок
			17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'écoconsommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	ОК
			17Le0083	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	ок
			17Le0084	Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	ОК
			17Le0099	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.	CC Lesse,,	Rochefort,,,	ок

# EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de Luxembourg

# Administration Communale de

## **SAINT-HUBERT**



Jean-Luc HENNEAUX, Bourgmestre.

Pierre HENNEAUX, Jean-Louis BROCART, Patrick PIERLOT, Anne FELIX, Echevins:

André ADAM, Président du CPAS;

Francis DUPONT. Olivier DERVAUX. Didier NEUVENS, Anne SLACHMUYLDERS, Gérard BOURGEOIS, Séverine PIERRET, Anne HENNEAUX, Dominique BOSENDORF, Anne BERG, Jean-Paul DACHY, Francis HOUCHARD. Alain TUAUX. Conseillers: et Charlotte LEDUC Directrice générale.



# Séance du 15 juin 2016.

OBJET: Contrat de rivière Lesse – programme d'actions 2016-2019

En séance publique, le Conseil communal :

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement:

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013-22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse :

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 11 mai 2006, 8 mars 2007, 25 octobre 2010, 1er juillet 2013, 20 octobre 2015.

#### DÉCIDE: à l'unanimité

De s'engager avec les autres partenaires dans le «Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé);

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.382,84 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sousbassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%);

De confirmer la désignation de Jean-Louis Brocart, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL «Contrat de rivière pour la Lesse» et Patrick Pierlot, échevin, comme membre suppléant.

Par le Conseil,

(s) La Directrice générale, C. LEDUC (s) Le Bourgmestre, J.L. HENNEAUX

Pour extrait conforme

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. LEDUC

J.L. HENNEAUX Le bourgmestre f.f.

P. HENNEAUX

Vu et approuvé par le Conseil Cal de St-Hubert en séance publique - à huis clos- - en date du ACA Présents: Jean-Luc HENNEAUX, Bourgmestre; Pierre HENNEAUX, Jean-Louis BROCART, Patrick PIERLOT, Anne FÉLIX, Echevins; André ADAM, Président du CPAS Francis DUPONT, Olivier DERVAUX, Didier NEUVENS, Anne SLACHMUYDERS. Gérard BOURGEOIS. Séverine PIERRET, Anne

Francis DUPONT, Olivier DERVAUX, Didier NEUVENS, Anne SLACHMUYDERS, Gérard BOURGEOIS, Séverine PIERRET, Anne HENNEAUX, Dominique BOSENDORF, Anne BERG, Jean-Paul DACHY, Francis HOUCHARD et Alain TUAUX, Conseillers;

Et Charlotte LEDUC, Directrice générale.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

# Délibération du Conseil Communal

### Séance publique du 24 mai 2016

Présents:

M. DULON Olivier, Président (voir L1122-15);

M. MAGNETTE Jean-Pierre, Bourgmestre;

MM. DEGEYE Yves, ALEN Fr., Y, MARION M., Membres du Collège Communal ;

Mme ROSSIGNOL N.., Présidente du CPAS ;

Mme BOEVE-ANCIAUX Fr., M. MARTIN Th., Mme LECOMTE I., M. <del>DUFOING JF.</del>, Mme HENROTIN Monique, Conseillers ;

Mme LAMOTTE A., Directrice générale.

# OBJET: CM-637-Action 2016-2019 Contrat Rivière Lesse - Approbation

### LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 28 novembre 2005, 10 novembre 2006, 14 février 2007, 26 mars 2009, 27 mai 2009, 30 septembre 2010, 27 juin 2013.

### A l'unanimité DÉCIDE :

- 1.De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- 2.D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé) de ratifier les choix du collège sur les actions à mener
- 3.De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 1.550,30 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
- 4.De confirmer la désignation de Francis ALLEN, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Jean-François DUFOING, conseiller communal, comme membre suppléant.

Ainsi délibéré en séance date que dessus

Par le Conseil.

La Directrice générale,,

(s) LAMOTTE A.

Le Président,,

(s) DULON O.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

LAMOTTE A.

MAGNETTE J-P.

			ACTION OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE				
	Thème	Numéro de l'action	Intitulé	Maître d'œuvre(s)	Partenaire(s)	Echéance	Proposition acceptée 201 19
	01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0078	Dès qu'une nouvelle step ou des poses de collecteurs sont programmées sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets	Tellin	<i>"</i>	chaque année	X
	02. Assainissement autonome des eaux usées	17Le0039	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Tellin	AIVE,INASEP,CC Lesse	chaque année	X
	05. Agriculture - Apports en Nutriments	13Le0169	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Tellin	CC Lesse,Centre de Michamps,	chaque année	X
		10Le0612	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Tellin	Pôle de gestion différenciée,CC Lesse,	2019	X
	06. Pesticides	17Le0020	Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Tellin	Adalia,CC Lesse,	chaque année	X
Actions DCE		17Le0169	Sensibiliser les utilisateurs (agriculteurs remplissant les pulvérisateurs et particuliers utilisant du savon lors du lavage de leur véhicule) aux risques de pollution à la source des Cachets à Resteigne dont les eaux de ruissellement arrivent dans le ruisseau de Nanry	Tellin	Phyteauwal, CCLesse	2019	X
	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	10Le0622	Surveiller le voûtement réparé (tête d'aqueduc) à l'endroit du passage du ruisseau des Boyes sous la rue de Belvaux à Bure	Tellin	DST_Plux,,	chaque année	X
		13Le0187	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Tellin	CC Lesse,,	chaque année	X
		17Le0132	Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement d'une prise d'eau assurant un débit minimum dans le cours d'eau, sur le ruisseau de la Vau de Telnay à la sortie de Tellin vers Bure	Tellin	DCP- SP,DST_Plux,CC Lesse	2019	X
		17Le0168-1	Projet de remise à ciel ouvert de deux tronçons du ruisseau du Village à Resteigne : ouverture du tronçon en aval du square du forgeron jusqu'au lavoir	Tellin-PCDN, Tellin	DST_Plux, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CCLesse	2019	X
		17Le0168-2	Projet de remise à ciel ouvert de deux tronçons du ruisseau du Village à Resteigne : suppression du secteur sous-terrain en amont du square du forgeron, ce qui résoudrait le risque d'effondrement du voûtement actuel fortement dégradé	Tellin-PCDN, Tellin	DST_Plux, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CCLesse	2019	X
Actions PGRI	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement	13Le0116	Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires	DGO2 - plan PLUIES,,	chaque année	X
		13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires	CC Lesse,autres CC,	chaque année	X
	01. Invasives	13Le0153	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase	Tellin	CC Lesse,,	chaque année	X
		17Le0058	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.	Tellin	SPW-DGO3- DEMNA-CIEI,CC Lesse,	2019	X
		17Le0120	Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.	Tellin	SPW-DGO3- DEMNA-CIEI,CC Lesse,	2019	X
Actions hors DCE	02. Déchets	13Le0223	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Tellin	DNF - Cantonnement de Saint- Hubert,CC Lesse,	chaque année	X
		13Le0003-4	Surveiller les dépôts de déchets à Bure à la Croix Renkin aux abords de la source du Ruisseau de Derrière Aube	Tellin	"	chaque année	X
	03. Patrimoine	10Le0953	Remettre en valeur l'ancienne fontaine-lavoir sur le Rau du Village à Resteigne	Tellin, CCLesse	,Tourisme,	2019	X
	05. Habitats et espèces sensibles	13Le0115	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages	Toutes les communes partenaires	CWEPSS,CC Haute-Meuse,	chaque année	X
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	13Le0137	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Tellin	CC Lesse,,	chaque année	X
	09. Autres	13Le0293	Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.	Tellin	CC Lesse,,	2019	X



Thème		Numéro de l'action	Intitulé	Maître d'œuvre(s)	Partenaire(s)	Echéance	Proposition acceptée 2017- 19
			ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE				
Action DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
Action PGRI	04. Prévention - Autres préventions	13Le0407	Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien	CC Lesse	Communes partenaires,,	2019	X
	02. Déchets	13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et	Communes partenaires,Soci étés de pêche	chaque année	X
	oz. Scored	13le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	17Le0077	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse	Tellin,OT de Tellin,	2019	X
		10Le0873	Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement	CC Lesse	DNF,Toutes les communes partenaires,	chaque année	X
		13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse, autres CC	Tous les partenaires,,	chaque année	X
		13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
Actions hors DCE		13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.	CC Lesse	DCP-SP,tous les partenaires,	chaque année	X
	08. Information et sensibilisation	17Le0080	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
		17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
		17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco- consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
		17Le0083	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
			Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse	tous les partenaires,,	chaque année	X
		T/Legioi I	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.	CC Lesse	Tellin,,	2019	X



# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal

Séance du 15 juin 2016

Présents: MM. Marc GAUTHIER, Bourgmestre – Président

Nicolas CHARLIER, Bernadette DUFEY-SIMON et Ludovic COLLARD, Echevins; Alphonse PIRSON, Pascale BODY-DUPLICY, Vincent BORREY, Claude WILMET, Christiane NOEL, Christian SIMON, et Jean-Pierre VANDINGENEN, membres Claudine HALKIN-MAWET, directrice générale Anne LAURENT- GREGOIRE, Présidente du CPAS

Le Conseil communal réuni en séance publique,

### Contrat de rivière Lesse : programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en oeuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement; Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013-22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du Conseil communal des 23 décembre 2005, 26 février 2007, 23 avril 2009, 3 juin 2010, 28 septembre 2010, 31 janvier 2013, 27 juin 2013. Décide :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints. D'inscrire au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse les actions pré définies.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 401,49 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).

De confirmer la désignation de M. Ludovic Collard, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et de M. Alphonse Pirson, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil la Directrice générale Le Président (s) C. HALKIN-MAWET (s) M. GAUTHIER

Pour extrait certifié conforme Par le Collège

la Directrice générale

le Bourgmestre

### PROVINCE DE LUXEMBOURG ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CETTE COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT:

### SEANCE DU 29 juin 2016

<u>Présents</u>: Anne BUGHIN-WEINQUIN, Bourgmestre - Présidente,

Guillaume TAVIER, Bruno MEUNIER et Etienne LAMBERT, Echevins;

Valéry CLARINVAL, Président du CPAS;

Thierry DENONCIN, Thierry DAMILOT, Edwin GOFFAUX, Benoit

CLOSSON, Jean-Luc MARTIN et Conseillers

Charlotte LEONARD, Directrice générale

Excusé: Bernard ARNOULD, Conseiller

637 Contrat de rivière Lesse – Programe d'actions 22.12.2016- 22.12.2019

### Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013);

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;

Vu les délibérations du conseil communal des 16 février 2006, 13 novembre 2006, 13 février 2007, 10 septembre 2010, du 13 octobre 2010 et du 24 juin 2013 ;

### A l'unanimité,

### **DÉCIDE**:

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire toutes les actions listées en annexe au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1.908,07 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

De confirmer la désignation d'Etienne Lambert, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et de Guillaume Tavier, échevin, comme membre suppléant;

### Ainsi délibéré, en date que dessus

La Directrice générale

La Présidente

Sé) C.LEONARD

sé) A. BUGHIN - WEINQUIN

Pour expédition conforme, le 03 août 2016

La Directrice générale

Le Bourgmestre f.f

C. LEONARD

**Guillaume TAVIER**